ASS

formation éligible *: VAE, CPF, CFA, VAP

96,5 % taux de réussite 2022/23

ASSISTANT·E DE SERVICE SOCIAL

L'assistant·e de service social (ASS) accompagne des personnes, des familles et des groupes pour leur permettre de surmonter leurs difficultés et de s'insérer dans la société. Son action, menée auprès d'enfants, d'adolescent·e·s, d'adultes ou de personnes âgées, prend diverses formes :

- accompagner et soutenir les personnes aux prises avec des situations de changement ou de difficultés sociales ;
- informer des droits aux prestations sociales, aux soins médicaux, au logement ;
- orienter en fonction des demandes ;
- participer au développement social des quartiers ou de collectivités.

Ce métier nécessite une bonne culture générale, un intérêt pour les problèmes humains et sociaux, une aptitude aux relations et à la communication, un équilibre personnel permettant d'affronter des situations difficiles et complexes.

Actuellement, 36 000 assistant·e·s de service social exercent leur activité et sont employé·e·s par les collectivités locales (département et communes), l'État (ministère des Affaires sociales, de l'Éducation nationale, de la Justice), les organismes publics ou parapublics (Caisse de sécurité sociale, d'allocations familiales, hôpitaux), des entreprises industrielles et commerciales privées ou publiques, des associations du secteur sanitaire et social. Les domaines et secteurs d'intervention sont extrêmement diversifiés.

La formation préparant au Diplôme d'État d'Assistant·e de Service Social dure trois ans :

- 1740 heures de formation théorique ;
- 1820 heures de formation pratique.

* VAE, Validation des acquis de l'expérience / CPF, Compte personnel de formation / CFA, Centre de formation d'apprenti·e·s / VAP, Validation des acquis professionnels

EJE

formation éligible *: VAE, CPF, CFA, VAP

95,8 % taux de réussite 2022/23

ÉDUCATEUR·RICE DE JEUNES ENFANTS

Parmi les travailleur·se·s sociaux·ales, l'éducateur·rice de jeunes enfants (EJE) est le·la spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. Il·elle intervient auprès des enfants de zéro à sept ans et s'attache à favoriser leur développement global et harmonieux, en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives et artistiques, en créant des situations éducatives, ludiques, créatives, culturelles, motrices, intellectuelles et sensorielles. Il·elle s'inscrit dans un travail d'équipe, de partenariat, et participe à l'accompagnement à la parentalité.

Pour exercer ce métier, il faut être intéressé·e par la place des enfants dans notre société et par leur développement. L'esprit d'observation et de recherche, l'imagination, la créativité et quelques capacités artistiques sont des qualités appréciables. Comme tous les métiers du social, celui-ci nécessite un engagement personnel lié à une démarche professionnelle axée sur l'éducation des jeunes enfants.

On compte aujourd'hui plus de 10 000 éducateur·rice·s de jeunes enfants. Environ 50% d'entre eux exercent leur activité dans les structures d'accueil de la petite enfance telles que les crèches collectives ou familiales, les jardins d'enfants, les haltes garderie. Les EJE trouvent aussi leur place dans les hôpitaux et dans les établissements ou les services qui accueillent des enfants en situation de handicap ou qui connaissent des difficultés sociales (foyers de l'enfance, maisons maternelles, centres d'action médico-sociale précoce). Les communes et les associations restent les principaux·ales employeur·euse·s.

La formation préparant au Diplôme d'État d'Éducateur·rice de Jeunes Enfants dure trois ans :

- 1500 heures de formation théorique ;
- 2100 heures de formation pratique.

ES

formation éligible *: VAE, CPF, CFA, VAP

98,1 % taux de réussite 2022/23

ÉDUCATEUR·RICE SPÉCIALISÉ·E

L'éducateur·rice spécialisé·e (ES) concourt à l'éducation des enfants, des adolescent·e·s ou des adultes présentant des déficiences physiques ou psychiques, des troubles du comportement ou des difficultés d'insertion. Son intervention se situe aussi bien dans le champ social que dans le champ scolaire, celui de la santé ou encore de la protection judiciaire de l'enfance. Il·elle est également appelé·e à intervenir sur le développement d'un quartier ou celui d'une communauté.

Ce métier nécessite un intérêt pour les problèmes sociaux et humains, une capacité à travailler en équipe, de la créativité, le sens des responsabilités et un engagement personnel pour exercer dans toutes les structures ou services en milieu ouvert ou en internat.

Aujourd'hui, environ 46 000 éducateur·rice·s spécialisé·e·s exercent leur activité dans les domaines de l'action sociale et de la protection judiciaire de la jeunesse. Ils·elles sont surtout employé·e·s par les associations du champ de l'éducation spécialisée, mais aussi par les collectivités locales (communes et départements) et divers organismes d'accueil spécialisés. Leurs compétences sont sollicitées en milieu ouvert : club de prévention, action éducative en milieu ouvert, aide sociale à l'enfance, centres sociaux. Ils·elles travaillent également en établissements : foyers de jeunes travailleur·se·s, établissements spécialisés d'aide par le travail, instituts médico-éducatifs, centres d'hébergement et de réadaptation sociale.

La formation préparant au Diplôme d'État d'Éducateur·rice Spécialisé·e dure trois ans :

- 1450 heures de formation théorique ;
- 2100 heures de formation pratique.

ETS

formation éligible *: VAE, CPF, CFA, VAP

100 % taux de réussite 2022/23

ÉDUCATEUR·RICE TECHNIQUE SPÉCIALISÉ·E

L'éducateur·rice technique spécialisé·e (ETS) est un·e travailleur·se social·e. Il·elle contribue à l'intégration sociale et à l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap ou en difficulté, par l'encadrement d'activités techniques et par des relations avec les entreprises de son environnement au cours d'un accompagnement professionnel, éducatif et social. L'ETS travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle en lien avec d'autres acteurs sociaux, médicaux, économiques et du domaine de la formation. Il·elle travaille auprès d'enfants, d'adolescent·e·s et d'adultes présentant un handicap ou une inadaptation en promouvant des actions économiques, de formation et d'insertion.

Les éducateur·rice·s techniques spécialisé·e·s exercent leur profession dans tous les lieux où sont accueilli·e·s des jeunes ou des adultes handicapé·e·s ou inadapté·e·s : institut médico-éducatif, institut thérapeutique éducatif et pédagogique, centre éducatif et professionnel, maison d'enfants à caractère social, établissement et service d'aide par le travail, entreprise adaptée, service d'ergothérapie hospitalier et, de plus en plus dans des entreprises et chantiers d'insertion. Ils·elles sont employé·e·s essentiellement par des associations ou par le secteur public hospitalier.

La formation préparant au Diplôme d'État d'Éducateur·rice Technique Spécialisé·e dure trois ans :

- 1200 heures de formation théorique ;
- 1960 heures de formation pratique.

FORMATIONS

ASS ASSISTANT·E DE SERVICE SOCIAL
EJE ÉDUCATEUR·RICE DE JEUNES ENFANTS
ES ÉDUCATEUR·RICE SPÉCIALISÉ·E
ETS ÉDUCATEUR·RICE TECHNIQUE SPÉCIALISÉ·E

DISPOSITIF OASIS-HANDICAP

ORIENTATION ACCOMPAGNEMENT SECTEUR INTERVENTION SOCIALE

IRTS CA ET SON CFA

irts Champagne-Ardenne

L'IRTS DE CHAMPAGNE-ARDENNE ENGAGÉ DEPUIS 30 ANS DANS LA FORMATION DES PROFESSIONNEL·LE·S DU SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

FORMATIONS DE NIVEAU 6

À travers le dispositif OASIS destiné aux personnes en situation de handicap, l'IRTS CA peut préparer celles et ceux qui désirent entrer en formation à l'institut pour devenir travailleur·se social·e.

DISPOSITIF OASIS HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap et que vous souhaitez accéder aux métiers du social par un parcours personnalisé vers la qualification, l'IRTS CA peut vous accompagner vers les formations de l'intervention sociale et médico-sociale à travers le dispositif OASIS. Cette plateforme est conçue en partenariat avec l'OETH, UNAFORIS, ESEIS – École Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale, CFA, CAP emploi, l'École Supérieure de Praxis Sociale, EDIAC formation. La pré-formation est également ouverte aux étudiant·e·s.

Accessibilité des personnes en situation de handicap

Afin de garantir le bon déroulement de vos études, vous pouvez solliciter la référente handicap de l'institut,

Gaëlle LOUIS - gaelle.louis@irtsca.fr

DISPOSITIF OASIS

03 26 06 93 09
03 26 06 82 36

DIPLÔME CONFÉRANT GRADE DE LICENCE CONTRÔLÉ PAR L'ÉTAT

L'IRTS CA dispense quatre formations de niveau 6 gradées licence : ASS, EJE, ES et ETS. Ces formations durent trois ans et s'effectuent en alternance de stages pratiques et de cours théoriques à l'institut. Ces formations peuvent également être effectuées à l'IRTS CA par la voie de l'apprentissage (chez un·e employeur·se avec un·e maître ·esse d'apprentissage)*.

Ces métiers nécessitent un intérêt pour les problèmes humains, une capacité à travailler en équipe, de la créativité, le sens des responsabilités et un engagement personnel dans une prise en charge individuelle et collective quotidienne. Cela implique des compétences écrites et orales, et une bonne capacité à entrer en relation avec les personnes.

Pour intégrer ces formations, vous devez être titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation, ou être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4, ou bénéficier d'une validation de vos études, de vos expériences professionnelles ou de vos acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Toutes les formations à l'IRTS CA sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Renseignements auprès de Gaëlle Louis, référente handicap de l'institut :
gaelle.louis@irtsca.fr / Tél. : 03 26 06 82 36

* Pour tout savoir sur l'apprentissage, consultez le site irtsca.fr rubrique > apprentissage

INSCRIPTION AUX ÉPREUVES D'ADMISSION

Si vous êtes :

inscrit·e en classe de terminale, ou étudiant·e en réorientation, ou apprenti·e :

> les inscriptions aux épreuves d'admission en formation se font uniquement sur le site PARCOURSUP

Si vous êtes :

demandeur·se d'emploi ou salarié·e :

> les inscriptions aux épreuves d'admission en formation se font uniquement sur le site irtsca.fr dans la rubrique "Admission" puis "s'inscrire aux admissions en formation".

Avant de vous inscrire, vous devez vérifier au préalable sur le site www.grandest.fr/aides (sélectionnez > bénéficiaire jeune/lycéen/apprenti/étudiant > formation professionnelle sanitaire et social) les critères de prise en charge et votre éligibilité au financement par la Région Grand Est des coûts pédagogiques de formation. Un outil de simulation des aides est disponible en ligne. (flashez le QR code ci-contre)

> Si vous êtes éligible à la prise en charge régionale des coûts pédagogiques, et ce quelle que soit votre origine géographique, vous devez vous inscrire sur le site irtsca.fr en liste QUOTA.

> Si vous n'êtes pas éligible à la prise en charge régionale des coûts pédagogiques, vous devez vous inscrire sur le site irtsca.fr sur la liste HORS QUOTA.

Lors de l'inscription aux épreuves d'admission, vous devez vous acquitter du montant des frais d'épreuve par filière.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de désistement ou si le·la candidat·e n'est pas admis·e à intégrer la formation. Si vous êtes sélectionné·e à l'issue des épreuves pour entrer en formation, vous devrez alors vous acquitter des frais d'inscription et de scolarité.

Pour connaître le montant des frais d'inscription et de scolarité, rendez-vous sur notre site irtsca.fr sur la page de formation concernée ou bien dans la rubrique admissions > s'inscrire aux admissions en formation :

https://irtsca.fr/sinscrire-en-ligne/

Des bourses pour le secteur sanitaire et social peuvent être attribuées par la Région Grand Est. Plus d'informations sur le site : https://boursesanitaireetsociale.grandest.fr

OUTIL DE SIMULATION DES AIDES DE LA RÉGION POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

+INFO SUR LES INSCRIPTIONS

INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL IRTS DE CHAMPAGNE-ARDENNE

8, rue Frédéric et Irène Joliot-Curie
51100 REIMS
03 26 06 22 88
contact@irtsca.fr

Renseignements :

Service des admissions
03 26 06 93 14 / 03 26 06 82 65
admission@irtsca.fr

www.irtsca.fr

linkedin.com/school/irts-champagne-ardenne
@irtsca + @internationalirtsca @irtsca
bit.ly/youtube-irtsca irtsca

Conception service communication, IRTS de Champagne-Ardenne
Impression : Imprimerie Félix (Vouziers, 08)

© Tous droits de traduction, reproduction ou d'adaptation des textes, images ou illustrations strictement interdits sauf autorisation expresse.
Photographie Adobe Stock

IRTS de Champagne-Ardenne
Association Loi 1901
N° de déclaration d'existence : 21 51 00 158 51
SIRET 381 522 689 00011
Code APE : 85422
N° d'inscription préfecture : W513001614
N° FINESS : 51 00 11281